

Amendement 1: ajout du groupe de substances des nitazènes à la liste des stupéfiants et des substances psychotropes

4.1 Effet social, y compris démographique

Public cible de l'effet: consommateurs de stupéfiants et de substances psychotropes

Selon l'enquête sur l'opinion publique et les comportements à risque menée par le Conseil de la police et des gardes-frontières, près de 20 % de la population adulte estonienne avait consommé des drogues au moins une fois au cours de leur vie en 2015.

Selon les résultats de l'enquête sur les comportements en matière de santé des adultes estoniens menée en 2020, 7 % des personnes interrogées âgées de 16 à 64 ans avaient consommé des drogues ou des médicaments psychotropes soumis à prescription sans ordonnance d'un médecin au cours des 12 derniers mois et 6 % au cours des 30 derniers jours. Les drogues illégales sont également consommées par les écoliers: plus d'un tiers (38 %) des écoliers âgés de 15 à 16 ans en Estonie disent avoir consommé des stupéfiants.

Ainsi, sur la base des résultats des études, la taille du groupe cible peut être estimée en moyenne.

Ampleur de l'impact, fréquence d'occurrence et risque d'effets indésirables

L'Estonie se distingue dans l'Union européenne par une prévalence plus élevée que la moyenne de la consommation de drogues chez les écoliers âgés de 15 à 16 ans.

Jusqu'en 2018, l'Estonie était la première dans l'Union européenne en termes de décès liés aux surdoses de drogues.

L'inclusion dans la liste des stupéfiants et des substances psychotropes du groupe des nitazènes vise à limiter leur distribution et leur disponibilité, car ils peuvent présenter un risque grave pour la santé publique. Les nitazènes n'ont pas d'usage médical connu, ils peuvent nuire gravement à la santé et entraîner la mort.

Selon les données de l'Institut pour le développement de la santé (TAI), le nombre de décès par surdose a augmenté de manière exponentielle en 2022 et, selon les informations publiées en janvier 2023, 38 % des soixante-dix-neuf décès par surdose étaient liés aux opioïdes synthétiques, à savoir le groupe des nitazènes. La majorité de ces derniers (22) étaient associés à la protonitazène, mais dans sept cas également au métonitazène et dans six cas à l'isootnitazène. Le TAI estime que plus de 50 % des quatre-vingt-dix décès causés par des surdoses de drogues en 2023 étaient liés à des opioïdes synthétiques, à savoir le groupe des nitazènes. Comme en 2022, le protonitazène est classé premier, suivi par l'utilisation du métonitazène. En ce qui concerne ce dernier, on peut observer qu'à l'heure actuelle, son utilisation a considérablement augmenté par rapport à 2022 (passant de sept à vingt-quatre). Deux autres utilisations du N-déséthylisotonitazène s'y sont ajoutées. Le risque de décès par surdose est considérablement accru par l'utilisation concomitante d'autres médicaments.

Bien que la proportion de décès causés par l'utilisation de substances appartenant au sous-groupe du nitazène par rapport à l'ensemble des décès en Estonie soit faible (faible fréquence des effets), compte tenu de la proportion des décès par surdose de drogues cette année due à l'utilisation de substances appartenant au sous-groupe du nitazène, et de la mesure dans laquelle elle a déjà augmenté par rapport à l'année précédente, l'ampleur et la fréquence de l'impact peuvent encore être évaluées comme moyennes. Le risque d'effets indésirables résultant de l'inscription des substances sur la liste des substances interdites est faible, étant donné que, selon les données actuelles, ces substances n'ont pas d'usage médical.